

lois qui punissent de peines sévères et même de la mort, le crime de l'avortement. Si un des leurs se rend complice d'un homicide, ce qui, heureusement pour l'honneur de notre profession, est extrêmement rare, la peine que lui inflige la justice du pays est considérée par tous comme équitable.

D'ailleurs, tous les peuples civilisés ont compris la nécessité de s'opposer par des peines sévères à l'extension d'un crime si funeste. Nous relevions dernièrement, dans les journaux d'Angleterre, deux condamnations à la peine capitale pour avortement criminel ; les Anglais sont-ils des *barbares* ? A ce compte-là, les Français ne valent guère mieux, car eux aussi ont jugé à propos de législater sur ce sujet. Nous prions l'écrivain qui veut bien nous comparer aux Chinois en fait de civilisation, de consulter le code pénal de son pays à l'article 317 ou plutôt pour lui éviter ce trouble, nous citerons ce qui concerne le crime d'avortement.

“ Quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, violences, ou par tout autre moyen, aura procuré l'avortement d'une femme enceinte, soit qu'elle y ait consenti ou non, sera puni de la réclusion. Les médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, qui auront indiqué ou administré les moyens, seront condamnés à la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où l'avortement aurait eu lieu.”

Des lois semblables existent aux Etats-Unis où cependant elles sont, tous les jours, impunément violées. Si l'on contemple le triste spectacle que nous offre la société américaine, où le nombre de femmes qui, d'une manière si coupable, prennent les moyens d'empêcher la nature de compléter son œuvre, est tel, que la population primitive de la Nouvelle-Angleterre tend à disparaître de jour en jour, nous avons sujet de nous réjouir qu'en Canada, la moralité de notre peuple et la sévérité des lois empêchent ce mal funeste de se répandre.

Nous tenons en trop grande estime nos confrères d'outre-mer pour ne pas penser que la grande majorité d'entre eux, partagent nos sentiments à cet égard. Tous, sans aucun doute, ont à cœur la santé, l'honneur du peuple et la morale publique, et ne comprennent pas que l'on puisse demander la sécurité dans le crime.

—:0:—

La petite Vérole et la Vaccine.

Nous trouvons dans un des numéros du *Courrier de San Francisco* un document relatif à la question controversée de la vaccination. Le voici :

LETTRE DE LOS ANGELES.

Depuis que la petite vérole fait ses ravages à San Francisco, j'ai remarqué qu'on y discute encore souvent, tant dans votre journal